

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 4 avril 2019, se sont réunis en Salle du Conseil Municipal Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise au 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge de leur séance le jeudi 11 avril 2019 sous la présidence de Monsieur Perrimond, Maire (*séance ouverte à 20 h 40*).

Présents : M. PERRIMOND, Mme POMMEREAU, M. SAINT-PIERRE, Mme FALGUIERES, Mme HURIEZ, M. NASSE, Mme MOUREY, M. RIONDET, Mme BAUSTIER-COSTA, M. MOREAU, Mme ERFAN, Mme CATULESCO, M. DELANNOY, Mme ROZENBERG, Mme GUIBLIN, Mme BOURG, M. GOMEZ, M. DEZETTER, M. REDA, Mme FUSELLIER, M. CHAUFOUR (a quitté la séance à 22h52 pendant les questions orales), M. SALVI, M. PLAS, Mme GAUTHIER.

Absents représentés : M. LEFFRAY représenté par M. SAINT-PIERRE, M. MONTEIRO représenté par Mme FALGUIERES, M. JADOT représenté par Mme POMMEREAU, Mme MORO-CHARKI représentée par Mme FUSELLIER.

Absents non représentés : M. GODRON, M. PERROT, Mme GUINOT-MICHELET, M. CARBRIAND, Mme MOUTTE.

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	24
Votants	28

- Secrétaire de séance : - Robin REDA -

Points divers

Monsieur Le Maire, après avoir procédé à l'appel des présents,

- informe de la modification de la délibération inscrite au dixième-rang de l'ordre du jour, portant fixation de la tarification des centres de vacances été 2019
- demande l'inscription, aux seizième et dix-septième rangs de l'ordre du jour, des délibérations suivantes :
 - Cession d'actions SEMARDEL détenues par la Commune de Juvisy-sur-Orge au Conseil Départemental de l'Essonne
 - Modification du plan de stationnement sur la Ville pour le Parking du Commissariat Place du Maréchal Leclerc payant du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 soumis à la tarification à compter du 10 mai 2019

Le Conseil Municipal approuve, à l'UNANIMITE, la modification de l'ordre du jour.

- a) Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 mars 2019 est approuvé à l'UNANIMITE.
- b) Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par M. le Maire (du 5 février au 22 mars 2019).

Date	Objet	Montant	Date d'enregistrement Sous-préfecture de Palaiseau	Service	Signataire
05/02/2019	Convention de partenariat	/	12/02/2019	Aînés	Le Maire
08/02/2019	Contrat SVP	490 €HT/mois	19/02/2019	DRHJMAP	Le Maire

14/02/2019	Convention passée avec l'Ecole et Espace d'Art Contemporain Camille Lambert, la Commune de Juvisy-sur-Orge et l'artiste Vanessa DZIUBA, pour le projet création artistique « Costumes de fête : le cirque géométrique » destiné aux 2 classes de CP-CE1 de Mesdames Esnault-Briand et Guichard de l'école Michelet	645 €TTC	04/03/2019	Education-Jeunesse	Le Maire
15/02/2019	Contrat passé avec l'Automobile Club de l'Ouest pour assurer la prestation du « Critérium du Jeune Conducteur » à destination des élèves des écoles de Juvisy-sur-Orge, les 11 et 12 avril 2019	5 904 €TTC	04/03/2019	Education-Jeunesse	Le Maire
15/02/2019	Protocole d'accord - désignation d'un expert médical	750 €TTC	19/02/2019	DRHJMAP	Le Maire
18/02/2019	Contrat n°4787 portant réservation d'un séjour à destination des retraités au Centre de Vacances « le Château de la Plinguetière » à Saint Aignan de Grand Lieu	5 601,18 €TTC	25/02/2019	Aînés	Le Maire
18/02/2019	Convention de prestation de services pour l'organisation d'une conférence-atelier en direction des professionnels du Relais Assistantes Maternelles	180 €TTC	25/02/2019	Petite Enfance	Le Maire
18/02/2019	Convention de formation professionnelle	1 132,80 €TTC	21/02/2019	DRHJMAP	Le Maire
19/02/2019	Contrat Ça c'est Paris « Musée du Chocolat »	2 150 €TTC	25/02/2019	Aînés	Le Maire
19/02/2019	Contrat n°19068 relatif à la réservation d'un circuit touristique pour les Aînés	3 234 €TTC	25/02/2019	Aînés	Le Maire
19/02/2019	Convention de formation professionnelle	909,60 €TTC	21/02/2019	DRHJMAP	Le Maire
19/02/2019	Contrat de réservation relatif à la réservation d'une visite du Château de Vincennes et d'un dîner-spectacle pour les Aînés	3 100 €TTC	25/02/2019	Aînés	Le Maire
20/02/2019	Convention portant sur trois interventions musicales au multi-accueil Colombine	450 €TTC	26/02/2019	Petite Enfance	Le Maire
20/02/2019	Accord commercial N°A 4920535 relatif à la demande de réservation de billets d'avion pour un séjour découverte à destination des Aînés	4 477,72 €TTC	26/02/2019	Aînés	Le Maire
21/02/2019	Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et la SARL "SESAME" pour une prestation musicale dans le cadre du Carnaval 2019	1 000 €TTC	14/03/2019	Vie locale	Le Maire
21/02/2019	Contrat de cession de droit d'exploitation entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et Monsieur Philippe BURGEVIN pour une prestation d'animation dans le cadre du Carnaval 2019	633 €TTC	14/03/2019	Vie locale	Le Maire
21/02/2019	Convention pour la prise en charge de deux maquilleuses dans le cadre de la manifestation "Carnaval 2019"	200 €TTC	14/03/2019	Vie locale	Le Maire
21/02/2019	Convention bilatérale simplifiée de formation professionnelle continue	780 €TTC	05/03/2019	DRHJMAP	Le Maire
25/02/2019	Etude de desserte pour le projet d'un groupe scolaire situé rue Vercingétorix et rue Montenard à Juvisy-sur-Orge. Signature avec le cabinet A.E.C.I.	4 680 €TTC	04/03/2019	DPVDU	Le Maire

28/02/2019	Convention passée avec l'Ecole et Espace d' Art Contemporain Camille Lambert, la Commune de Juvisy-sur-Orge et l'artiste Florian Viel, pour le projet création artistique « Bois, formes et couleurs : cabanes et boîtes à livres » destiné aux 3 classes de CP de Mesdames Daussey, Delle Macchie et Gilles et aux 2 classes de CM1 de Mesdames Mauriol et Fruytier de l'école Jaurès	1 437,59 €TTC	25/03/2019	Education-Jeunesse	Le Maire
06/03/2019	Conventions de formation professionnelle continue	190 €TTC	11/03/2019	DRHJMAP	Le Maire
06/03/2019	Avenant n°2 à la convention de location - Locaux sis 3 bis Grande Rue à Juvisy-sur-Orge en faveur de la SARL CKPN (CAP PRIMEURS)	Loyer : 830 €/mois	05/03/2019	DRHJMAP	Le Maire
11/03/2019	Accord commercial N°4944612 relatif à la demande de réservation de billets d'avion pour un séjour découverte à destination des Aînés	6 561,62 €TTC	16/03/2019	Aînés	Le Maire
14/03/2019	Avenant n° 1 au Marché 16 10 001 - Location et entretien maintenance d'un autocar sans chauffeur pour la ville de Juvisy-sur-Orge	Montant maximum mensuel : 4 583,33 €TTC	21/05/2019	Marchés publics	Le Maire
18/03/2019	Convention entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et "les 3 ailes" pour des ateliers de chant-guitare à destination des enfants de moins de trois ans du RAM	500 €TTC	25/03/2019	Petite Enfance	Le Maire
18/03/2019	Conventions d'occupation précaire de logements communaux sis 12 rue Monttessuy à Juvisy-sur-Orge	Loyers : 280 €/mois Charges : 38 €/mois	21/03/2019	DRHJMAP	Le Maire
22/03/2019	Marché 19 10 001-005 : Organisation des séjours d'été 2019 pour la ville de Juvisy-sur-Orge - Lot 2 : Séjours multi-activités à la mer (Méditerranée) à destination des enfants de 6 à 11 ans	Montant maximum : 28 000 €TTC	28/03/2019	Marchés publics	Le Maire
22/03/2019	Marché 19 10 001-005 : Organisation des séjours d'été 2019 pour la ville de Juvisy-sur-Orge - Lot 3 : Séjours multi-activités à la mer (Atlantique) à destination des enfants de 6 à 11 ans	Montant maximum : 28 000 €TTC	28/03/2019	Marchés publics	Le Maire
22/03/2019	Marché 19 10 001-005 : Organisation des séjours d'été 2019 pour la ville de Juvisy-sur-Orge - Lot 4 : Séjours multi-activités nautiques (Méditerranée) à destination des jeunes de 12 à 14 ans	Montant maximum : 28 000 €TTC	28/03/2019	Marchés publics	Le Maire
22/03/2019	Marché 19 10 001-005 : Organisation des séjours d'été 2019 pour la ville de Juvisy-sur-Orge - Lot 5 : Séjours multi-activités à la montagne à destination des jeunes de 12 à 14 ans	Montant maximum : 28 000 €TTC	28/03/2019	Marchés publics	Le Maire

Direction Générale des Services

- 1) **Cession d'actions SEMARDEL détenues par la Commune de Juvisy-sur-Orge à l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (25 POUR, 1 CONTRE: P.SALVI, 2 ABSTENTIONS (A.PLAS, L. GAUTHIER),

PROPOSE que cette cession se fasse au prix de 4 860 euros par action, au regard de la valeur totale de 22 842 000 euros des 4 700 actions SEMARDEL, valeur issue du dernier bilan du groupe et du rapport de la Chambre Régionale des Comptes présenté au Conseil Municipal du 30 mars 2017, et conforme à l'avis de la Caisse des dépôts et consignations.

PRECISE qu'en conséquence, la cession à l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre par la Commune de Juvisy-sur-Orge de 267 de ses actions SEMARDEL s'opérera au prix global de 1 297 620 euros (un million deux cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt euros).

DEMANDE à l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre de prendre les décisions correspondantes pour permettre la réalisation de cette cession au cours de l'exercice 2019.

AUTORISE Monsieur le Maire à céder à l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, conformément aux obligations de l'article L1521-1 du CGCT, les 2/3 des 400 actions SEMARDEL que détient la Commune, soit 267 (deux cent soixante-sept) actions.

Finances, Contrôle de Gestion et Prospective

2) Affectation du résultat 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (22 POUR, 6 ABSTENTIONS : S.FUSELLIER, E.CHAUFOUR, P.SALVI, P.MORO-CHARKI, A.PLAS, L.GAUTHIER),

AFFECTE le résultat 2018 comme suit :

▪ déficit d'investissement 2018 - nature 001 :	288 857,20 €
▪ excédent de fonctionnement capitalisé - nature 1068 :	2 728 772,33 €
▪ solde du résultat de fonctionnement - nature 002 :	3 848 297,74 €

S'ENGAGE à modifier si nécessaire cette délibération dans le cas où les résultats définitifs du compte administratif 2018 seraient différents des résultats ci-dessus.

3) Vote des taux d'imposition 2019 de la fiscalité directe locale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (22 POUR, 6 CONTRE : S.FUSELLIER, E.CHAUFOUR, P.SALVI, P.MORO-CHARKI, A.PLAS, L.GAUTHIER),

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'Habitation	18,91 %	18,91 %
Taxe Foncier Bâti	37,94 %	37,94 %
Taxe Foncier non bâti	131,68 %	131,68 %

DIT que le montant des impositions directes à percevoir couvre les cotisations et participations de la commune aux différents syndicats et districts dont elle est membre, soit pour la base de loisirs « Port aux cerises » (frais fonctionnement) : 72 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'état de notification des bases d'imposition des taxes directes locales pour 2019 (état 1259).

4) Budget primitif 2019

Le Conseil Municipal,

PROCEDE au vote, Chapitre par Chapitre, du Budget Primitif de l'exercice 2019, détaillé dans le tableau annexé à la présente délibération.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT - Dépenses et Recettes

à la MAJORITE (22 POUR, 6 CONTRE : S.FUSELLIER, E.CHAUFOUR, P.SALVI, P.MORO-CHARKI, A.PLAS, L.GAUTHIER),

Chapitre 011 Charges à caractère général
Chapitre 012 Charges de personnel
Chapitre 014 Atténuation de produits

Chapitre 66 Charges financières
Chapitre 67 Charges exceptionnelles
Chapitre 68 Dotations aux amortissements et provisions
Chapitre 022 Dépenses Imprévues
Chapitre 023 Virement à la Section d'Investissement
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transferts entre sections
Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté
Chapitre 013 Atténuation de charges
Chapitre 70 Produits des services
Chapitre 73 Impôts et taxes
Chapitre 74 Dotations, subventions et participations
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante
Chapitre 77 Produits exceptionnels

à la MAJORITE (21 POUR, 5 CONTRE : S.FUSELLIER, P.SALVI, P.MORO-CHARKI, A.PLAS, L.GAUTHIER, 2 ne prennent pas part au vote : M. PERRIMOND, E. CHAUFOUR),

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

- SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses et Recettes

à la MAJORITE (22 POUR, 6 CONTRE : S.FUSELLIER, E.CHAUFOUR, P.SALVI, P.MORO-CHARKI, A.PLAS, L.GAUTHIER),

Chapitre 10 Dotations, fonds divers, réserves
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles
Chapitre 204 Subventions d'équipements versées
Chapitre 21 Immobilisations Corporelles
Chapitre 23 Immobilisations en cours
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées
Chapitre 27 Autres immobilisations financières
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections
Chapitre 041 Opérations patrimoniales
Chapitre 001 Résultat d'investissement reporté
Chapitre 13 Subventions d'investissement
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves
Chapitre 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé
Chapitre 024 Produits des cessions d'immobilisations
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transferts entre sections
Chapitre 041 Opérations patrimoniales
Chapitre 021 Virement de la Section de Fonctionnement

APPROUVE chapitre par chapitre, le budget primitif de l'exercice 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant total de 43 312 713,16 € réparti comme suit :

Section de fonctionnement : 29 699 042,11 €
Section d'investissement : 13 613 671,05 €

DTT que la délibération en date du 29 novembre 2018 relative au mandatement des dépenses d'investissement - exercice 2019 est abrogée.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement des subventions votées dans le cadre du budget primitif 2019 dont l'état figure en annexe dans le document budgétaire.

5) Ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement – Construction d'un groupe scolaire
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

DECIDE l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) susmentionnée.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2019 définis et inscrits au budget de la Commune.

PRECISE que les dépenses seront financées par le FCTVA, l'autofinancement et pour solde l'emprunt, diminué le cas échéant du montant des subventions notifiées.

6) Modification n° 2 du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

DECIDE,

D'approuver les créations suivantes :

- 1 poste permanent d'attaché territorial principal à temps complet – avancement de grade
- 2 postes permanents d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet – avancement de grade pour :
 - 1 emploi de gestionnaire carrières-paies
 - 1 emploi de référent affaires funéraires
- 2 postes permanents d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet – avancement de grade pour :
 - 1 emploi d'agent d'accueil
 - 1 emploi d'assistante administrative
- 1 poste permanent d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet –avancement de grade pour :
 - 1 emploi d'ATSEM
- 11 postes permanents d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet – avancement de grade pour :
 - 1 emploi de peintre
 - 1 emploi d'agent de l'unité signalisation
 - 3 emplois d'équipier de cuisine
 - 1 emploi de gardien de stade
 - 1 emploi de responsable de la centrale d'achats
 - 1 emploi d'agent d'entretien
 - 2 emplois d'agent polyvalent
 - 1 emploi de gardien de gymnase
- 3 postes permanents d'agent de maîtrise principal à temps complet – avancement de grade pour :
 - 1 emploi de serrurier
 - 1 emploi de chauffeur de car
 - 1 emploi d'agent d'office et d'entretien
- 4 postes permanents d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe à temps complet – avancement de grade pour 4 emplois d'ATSEM
- 4 postes permanents d'auxiliaire de puériculture territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet – avancement de grade pour 4 emplois d'auxiliaire de puériculture
- 1 poste permanent de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet – avancement de grade pour 1 emploi de gestionnaire carrières-paies
- 1 poste permanent de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet – avancement de grade pour 1 emploi de référent état civil
- 1 poste permanent de technicien territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet – avancement de grade pour 1 emploi de responsable Régie services transverses et espaces verts
- 1 poste permanent du cadre d'emploi des adjoints techniques – recrutement d'un agent de l'unité domaine public propreté à temps complet
Ce poste sera pourvu prioritairement par voie statutaire par un agent titulaire du cadre d'emploi des adjoints techniques de la fonction publique territoriale mais il pourra être pourvu sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. En effet, il pourra être fait appel, dans ce cadre, à un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée de 1 an renouvelable expressément une fois dans la limite d'une durée totale de 2 ans sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La rémunération sera annexée sur la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints techniques et le régime indemnitaire en

vigueur dans la collectivité. La nature des fonctions, la spécificité du poste, nécessitent un profil adapté en termes d'expérience professionnelle d'au minimum deux ans.

- **1 poste permanent du cadre d'emploi des adjoints techniques – recrutement d'un plombier**
Ce poste sera pourvu prioritairement par voie statutaire par un agent titulaire du cadre d'emploi des adjoints techniques de la fonction publique territoriale mais il pourra être pourvu sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. En effet, il pourra être fait appel, dans ce cadre, à un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée de 1 an renouvelable expressément une fois dans la limite d'une durée totale de 2 ans sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La rémunération sera annexée sur la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints techniques et le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité. La nature des fonctions, la spécificité du poste, nécessitent un profil adapté en termes de diplôme (CAP monteur installations sanitaires) et d'expérience professionnelle d'au minimum deux ans.
- **1 poste permanent du cadre d'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (28h) – recrutement d'un agent polyvalent**
Ce poste sera pourvu prioritairement par voie statutaire par un agent titulaire du cadre d'emploi des adjoints techniques de la fonction publique territoriale, mais il pourra être pourvu sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. En effet, il pourra être fait appel, dans ce cadre, à un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée de 1 an renouvelable expressément une fois dans la limite d'une durée totale de 2 ans sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La rémunération sera annexée sur la grille indiciaire des adjoints techniques et le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité. La nature des fonctions, la spécificité du poste d'agent polyvalent nécessitent un profil adapté en termes de diplôme (Diplôme de niveau V en hygiène, restauration) et / ou d'expérience professionnelle d'au minimum 1 an.

D'approuver les suppressions suivantes :

- 1 poste permanent d'attaché territorial à temps complet – Directeur (-trice) de l'Action Sociale et des Solidarités
- 1 poste permanent de rédacteur territorial à temps complet – Coordinateur (-trice) Enfance
- 1 poste permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet
- 6 postes permanents d'adjoint technique territorial à temps complet
- 1 poste permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet (25h)
- 1 poste permanent d'auxiliaire de puériculture territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 2 postes permanents d'éducateur territorial de jeunes enfants principal à temps complet
- 1 poste permanent d'assistant socio-éducatif principal à temps complet

A la suite du passage en catégorie A des cadres d'emploi d'assistant socio-éducatif et d'éducation de jeunes enfants, d'approuver les transformations suivantes :

- 6 postes permanents d'éducateur de jeunes enfants principal à temps complet en 6 postes permanents d'éducateur de jeunes enfants de 1^{ère} classe à temps complet, répartis comme suit :
 - 1 emploi de directeur (-trice) de micro-crèches
 - 1 emploi d'éducateur (-trice) de jeunes enfants
 - 1 emploi de directeur (-trice) adjoint(e) de multi-accueil
 - 1 emploi de régisseur
 - 1 emploi de directeur (-trice) de multi-accueil
 - 1 emploi d'animateur du Relais d'Assistants maternels (RAM)
- 1 poste permanent du cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants à temps complet (EJE, EJE principal) en 1 poste permanent du cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants à temps complet (EJE de 1^{ère} classe, EJE de 2^{ème} classe) pour le recrutement d'une directrice de multi-accueil collectif et familial à temps complet
- 3 postes permanents d'éducateur de jeunes enfants à temps complet en 3 postes permanents d'éducateur de jeunes enfants de 2^{ème} classe à temps complet, correspondant à 3 emplois d'éducateur (trice) de jeunes enfants
- 3 postes permanents d'assistant socio-éducatif principal à temps complet en 3 postes permanents d'assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe à temps complet, correspondant à 2 emplois de travailleurs sociaux et 1 emploi de directeur (-trice) adjoint(e) de l'Action Sociale et des Solidarités
- 3 postes permanents d'assistant socio-éducatif à temps complet en 3 postes permanents d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe à temps complet, correspondant à 3 emplois de travailleurs sociaux

D'arrêter le nombre de postes figurant désormais au tableau des effectifs :

	Postes ouverts	Postes pourvus	Equivalents temps plein
Effectifs permanents	367	285	273.8

DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget de la Commune : Chapitre 012.

DIT que cette délibération prend effet dès réception en sous-préfecture et affichage en mairie.

7) Création de deux postes d'agent d'office et d'entretien dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) Parcours Emploi Compétences (PEC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

DECIDE de créer deux postes d'agent d'office et d'entretien à compter du 15 avril 2019 dans le cadre du dispositif de Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement à l'Emploi - Parcours Emploi Compétences (CUI CAE PEC).

PRECISE que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale d'un an, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

PRECISE que la durée de travail est fixée à 35 heures par semaine.

DIT que les agents seront rémunérés sur la base du SMIC en vigueur pour 35 heures travaillées par semaine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions, renouvellements et avenants à intervenir ainsi qu'à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

8) Création de 4 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et de 2 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

CREE 4 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet, en application de l'article 3-1° de la loi n° 84-53.

DIT que ces 4 emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'1 mois.

CREE 2 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet, en application de l'article 3-2° de la loi n° 84-53.

DIT que ces 2 emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximum de 4 mois.

DIT que la rémunération de ces 6 agents contractuels sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

9) Avenant n°3 à la convention d'occupation de locaux sis 26 avenue Gounod à Juvisy-sur-Orge entre la Commune de Juvisy-sur-Orge et l'Etablissement Public Grand-Orly Seine Bièvre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention d'occupation de locaux sis 26 avenue Gounod à Juvisy-sur-Orge entre la Commune de Juvisy-sur-Orge et l'Etablissement Public Grand-Orly Seine Bièvre, annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

DIT que les recettes correspondantes sont inscrites au budget de la Commune.

Service Education-Jeunesse

10) Centres de vacances été 2019 – Fixation de la tarification

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (25 POUR, 2 CONTRE : A.PLAS, L.GAUTHIER, 1 ABSTENTION : P.SALVI)

FIXE, ainsi qu'il suit, les montants des participations familiales aux frais de séjours pour les enfants inscrits dans les centres de vacances :

QF	Séjour multi-activités à la montagne (Occitanie) pour les 6-11 ans	Séjour multi-activités à la mer (Méditerranée) pour les 6-11 ans	Séjour multi-activités à la mer (Atlantique) pour les 6-11 ans	Séjour multi-activités à la mer (Méditerranée) pour les 12-14 ans	Séjour multi-activités à la montagne pour les 12-14 ans
1A	309 €	276 €	251 €	330 €	298 €
1B	330 €	294 €	267 €	352 €	318 €
2	361 €	322 €	292 €	385 €	348 €
3	391 €	350 €	317 €	418 €	378 €
4	422 €	377 €	342 €	451 €	408 €
5	453 €	405 €	367 €	484 €	437 €
6	515 €	460 €	418 €	550 €	497 €
7	577 €	515 €	468 €	616 €	557 €
8	649 €	580 €	526 €	693 €	626 €
HC	1 030 €	920 €	835 €	1 100 €	994 €

DIT que :

- Ces barèmes seront appliqués à tous les enfants dont les parents sont domiciliés à Juvisy-sur-Orge.
- Les enfants ne résidant pas à Juvisy ne seront admis qu'à titre exceptionnel et dans la limite des places disponibles. Le prix du séjour demandé à la famille sera celui facturé à la Ville par l'organisme (hors commune).
- Les familles ayant quitté Juvisy-sur-Orge au cours de l'année scolaire, mais dont les enfants continuent à fréquenter les écoles de la Ville, seront assimilées à des familles juvisiennes.
- Par ailleurs, il est entendu que la Commune se réserve le droit d'examiner toute situation susceptible de constituer un cas particulier et d'appliquer en la circonstance, soit un tarif particulier, soit la gratuité du séjour.
- Un acompte de 50 € ou l'aide aux vacances – Vacaf AVE, sera demandé au moment de l'inscription. L'acompte restera acquis en cas d'annulation de la réservation. Les bons vacances de la CAF ne pouvant être encaissés en cas de désistement, il sera demandé une contrepartie correspondant à l'acompte initial de 50 €.
- Une déduction de 10% sur le montant de la participation familiale sera effectuée pour le 2^{ème} enfant d'une même famille (et a fortiori pour le ou les suivants) participant à un centre de vacances.

AUTORISE le paiement échelonné au Trésor Public avec leur accord, des participations dues par les familles des prestations de centres de vacances.

PRECISE que les recettes afférentes sont inscrites au budget de la Commune.

11) Adoption du règlement de fonctionnement pour l'organisation des centres de vacances- été 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE le règlement de fonctionnement pour l'organisation des centres de vacances –été 2019.

12) Convention de Formation BAFA entre l'UCPA et la Commune de Juvisy-sur-Orge

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE le principe d'un stage BAFA organisé sur la Ville en partenariat avec l'UCPA.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de formation avec l'UCPA.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

13) Fixation des frais de scolarité pour les enfants scolarisés en ULIS à Juvisy-sur-Orge pour l'année scolaire 2018-2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE le montant de 650,69 € au titre de participation des Communes aux frais engagés durant l'année scolaire 2018-2019 pour la scolarisation d'un enfant résidant sur leur territoire et inscrit en ULIS à Juvisy-sur-Orge.

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes à l'égard des communes concernées.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

Direction de la Vie Locale et des Partenariats

14) Convention d'objectifs et de soutien au sport de haut niveau liant la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'Alerte Juvisy Basket

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la convention annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de soutien au sport de haut niveau liant la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'association Alerte Juvisy Basket.

DIT que cette convention prend effet à la date de la signature de la convention pour une durée de 12 mois.

DIT que le montant de la subvention, soit 66 000 €, est inscrit au Budget Communal 2019.

15) Convention d'objectifs et de soutien liant la Ville de Juvisy-sur-Orge et la Juvisy Académie de Football de l'Essonne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la convention annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de soutien liant la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'association Juvisy Académie de Football de l'Essonne.

DIT que cette convention prend effet à la date de la signature de la convention pour une durée de 12 mois.

DIT que le montant de la subvention, soit 65 000 €, est inscrit au Budget Communal 2019.

Direction Générale des Services

16) Cession d'actions SEMARDEL détenues par la Commune de Juvisy-sur-Orge au Conseil Départemental de l'Essonne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (25 POUR, 1 CONTRE : P.SALVI, 2 ABSTENTIONS : A.PLAS, L.GAUTHIER),

AUTORISE la cession de 76 actions détenues par la Ville dans le capital de la SEMARDEL au prix unitaire de 4 860 € au Conseil Départemental de l'Essonne.

PRECISE que la transaction s'effectuera au prix de 369 360 € (trois cent soixante-neuf mille trois cent soixante euros).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de cession d'actions avec le Conseil Départemental de l'Essonne dont le projet est annexé à la présente délibération.

DIT que la recette sera inscrite par décision modificative au budget de la Commune.

Direction Projet de Ville et Développement Urbain

- 17) Modification du plan de stationnement sur la Ville pour le Parking du Commissariat Place du Maréchal Leclerc payant du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 soumis à la tarification à compter du 10 mai 2019
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

DIT que les horaires du parking du Commissariat Place du Maréchal Leclerc sont définis comme suit :

- Stationnement payant du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 soumis à la tarification,
- Accessible gratuitement du vendredi 19h00 au lundi 8h00.

DIT que toutes les dispositions antérieures relatives à l'adoption d'un nouveau plan de stationnement de la délibération n°51 du Conseil Municipal du 21 juin 2018 sont maintenues.



La séance est levée à 23h14.



Le Maire

Michel PERRIMOND